

**Discours de M. Richard Ferrand,  
Président de l'Assemblée nationale**

**Hommage à M. Samuel Paty**

Mardi 20 octobre 2020 à 15h00 – Hémicycle

**SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI**

Monsieur le Premier ministre,

Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement,

Madame et messieurs les Présidents de groupe,

Mesdames et messieurs les députés,

Chers collègues,

Les députés de la Nation viennent de rendre hommage à la mémoire de Monsieur Samuel Paty.

Un professeur, un éclaireur de consciences, un citoyen qui avait appris l'histoire des Hommes et la géographie de leurs sociétés, et qui en délivrait les clefs à nos enfants, ce professeur a été assassiné.

Assassiné parce qu'il développait l'esprit critique de futurs citoyens, dans une France respectueuse de toutes les convictions, de toutes les croyances, où l'expression est libre.

Nous sommes unis, debout et résolus, pour combattre les inspireurs de son assassinat. Car en Monsieur Samuel Paty, c'est la France républicaine et humaniste qui a été, lâchement, atrocement agressée.

Lorsqu'est survenue l'effroyable nouvelle, chacun de nous, dans sa mémoire, a vu réapparaître les maîtres et maîtresses de l'enfance, les professeurs de l'adolescence.

Nous sommes ici parce que des Samuel Paty, partout en France, nous ont instruits, éveillés, nous ont ouvert les horizons infinis de la connaissance.

Chacun sait ce qu'il doit à ceux qui lui ont appris. Chaque enfant, outre ce que lui apportent ses parents, se construit auprès de ces enseignants qui mettent toute leur énergie, leur talent et leur bienveillante autorité à transmettre leur savoir.

Tous, nous leur en sommes individuellement et collectivement reconnaissants.

Mais voici que des esprits obscurs, ennemis revendiqués de la démocratie et de la raison, voudraient que la loi de la République se soumette à leurs injonctions. Celles d'un Islam politique qui nie les droits les plus élémentaires de la personne humaine et prétend s'imposer par la violence.

Dans le respect de l'Etat de droit, soyons lucides : ces terroristes, quand ils sont Français, qu'ils soient punis et bannis de la société jusqu'à leur conversion sincère aux valeurs démocratiques. Quand ils sont étrangers, qu'ils soient chassés à jamais du territoire de la République !

Ils n'éteindront jamais la voix de la liberté ! Ils n'éteindront jamais les lumières de la connaissance, qui répandent l'esprit républicain et forment des citoyens.

L'Assemblée nationale, qui rassemble sur tous ses bancs des enfants de la République, dont certains sont eux-mêmes devenus professeurs, l'Assemblée nationale n'oubliera jamais votre nom, ni le crime qui vous a ôté la vie, Monsieur le professeur.

Monsieur Paty, votre nom est désormais indissociable d'une page d'histoire que nous n'aurions jamais voulu voir s'écrire et que vos collègues enseigneront aux nouvelles générations, chaque fois, j'en suis sûr, avec une émotion particulière.

Car, dans notre République laïque, il y a quelque chose de sacré.

Oui, dans cet hémicycle où furent votées les lois Ferry, je dis que la vie d'un professeur est sacrée, la liberté de propager le savoir est sacrée.

Dans cet hémicycle où fut adoptée la loi de 1881 sur la presse, je dis que la liberté d'expression, la liberté de la presse, la liberté des caricaturistes est absolue.

Dans cet hémicycle, enfin, où s'élabora le grand consensus qui fit la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, je dis que le modèle de la laïcité à la française, condition de toute liberté, constitue un trésor national.

C'est pourquoi, dans cet hémicycle,

Monsieur le Premier ministre,

Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement,

Madame et messieurs les Présidents de groupe,

Mesdames et messieurs les députés,

En mémoire de Monsieur Samuel Paty, je vous invite à observer une minute de silence.